

Dé-tensions administratives

Author : admin

Date : 31 mars 2016

Suite à l'arrestation administrative du directeur de « D'une certaine Gaieté », Michel Antaki, le soir de l'inauguration de MédiaRives, et du récit de celle-ci sur notre site et sur notre page Facebook, nous avons reçu un nombre incroyable de commentaires, de témoignages, de marques de soutien... L'intérêt et les témoignages suscités par toute cette affaire nous ont clairement indiqué des signes de dysfonctionnement au sein de l'appareil policier, dysfonctionnements dont nous souhaiterions pouvoir débattre avec toutes les parties concernées. Une proposition en ce sens a été lancée à Mr. Philippot, afin qu'il mette à disposition un des espaces de MédiaRives, mais aucune réponse n'a encore été donnée... Dans l'expectative, nous avons pensé devoir relayer certains témoignages qui nous ont été confiés. Une façon de montrer l'ampleur d'une problématique complexe qui interpelle les citoyens. Et les autorités ?

Le 18 juin dernier, au GB Blonden de Liège, un groupe d'activistes avait décidé d'organiser une action d'autoréduction. A l'intérieur du magasin, ils incitaient les clients à venir pique-niquer avec eux avec des marchandises prises dans les rayons. Un des activistes raconte : « On s'était regroupés dans le rayon « jardinage », et on avait installé des tables et des chaises de jardin. On invitait gentiment les clients à venir manger des fraises et boire des jus de fruits avec nous. Un de nous avait également réussi à faire des appels depuis le micro du GB. Certains clients engageaient la conversation, d'autres nous évitaient. A un moment donné, un responsable du magasin est venu nous demander de payer les marchandises et de partir, nous disant que, dans ce cas de figure, il n'alerterait pas la police. Evidemment, on a refusé. De toute façon, on savait qu'on s'exposait à une arrestation : c'était pour nous une façon de faire parler de l'action. »

Administrative ou judiciaire ? That's the question...

Le gérant a donc appelé la police. Et est arrivé... le peloton anti-banditisme, en grande pompe. Six voitures, deux combis... Ils étaient plus nombreux que les activistes qui étaient eux entre quinze et vingt). Accompagne également la brigade canine, mais qui reste à l'extérieur du magasin. G. se rappelle : « Il y a eu de longues palabres avec le P.A.B. Pendant ce temps, ils nous traitaient régulièrement de sales chômeurs et autres injures du même accabit, nous disant qu'ils payaient des impôts pour nous. Ça a duré une bonne vingtaine de minutes, puis ils nous ont tous arrêtés et colsonnés.» Déjà à ce moment, des brutalités ont eu lieu. « Une des personnes arrêtées avait les colsons tellement serrés que son poignet a commencé à saigner. Quand elle s'est relevée du mur contre lequel elle était appuyée pour se plaindre et montrer ses poignets, l'un des policiers lui a donné un violent coup de pied dans la cheville, et un énorme hématome s'est formé. »

Tous les activistes sont embarqués dans les combis et emmenés, à toute vitesse, en brûlant les feux, au commissariat central. « Là, filles et garçons ont été séparés et regroupés dans de grandes cellules pendant quelques minutes, après quoi nous avons été appelés un par un et

amenés en cellule individuelle après fouille minutieuse. »

Ce qui interpelle, dans cette affaire, ce n'est pas l'arrestation en soi, d'autant qu'elle était attendue des activistes eux-mêmes, mais l'inégalité des traitements subis par les personnes arrêtées. Dès le départ, en effet, certains font l'objet d'arrestations qualifiées d'administratives par les policiers, tandis que d'autres apprennent des mêmes policiers faire l'objet d'arrestations judiciaires. « Tout a été confus dès le départ. Dans le magasin, ils nous ont dit qu'on était arrêtés pour troubles de l'ordre public. Mais dans le même temps, une des personnes qui filmait a dû s'arrêter parce que, disaient-ils, c'était un lieu privé. Ensuite, au poste, à certains ils disaient qu'ils faisaient l'objet d'arrestations administratives, et à d'autres d'une arrestation judiciaire — en raison d'un flagrant délit de vol. Après, dans le commissariat, quand je me suis retrouvée dans la pièce où ils prennent les photos et autres mesures anthropométriques, ils ont voulu prendre mes empreintes. J'ai refusé, en disant que je ne voyais pas pourquoi. Ils m'ont dit que c'était la procédure dans le cadre d'une arrestation judiciaire. J'ai demandé qu'ils me le prouvent. Ils m'ont donné un document à lire, mais je n'avais pas mes lunettes, alors ils me l'ont lu à toute vitesse, c'était incompréhensible vu le caractère juridique dudit document. » G. a résisté jusqu'au bout, refusant de donner ses empreintes. C'est alors que la tension est montée. Les policiers sont venus, de plus en plus nombreux dans une pièce assez étroite, encerclant complètement le jeune homme qui avait mis ses mains à l'arrière, plongées dans son pantalon. Puis sont arrivées les menaces. « Ils m'ont dit qu'ils pouvaient m'obliger à le faire, et un des policiers a enfilé des gants. Finalement, j'ai demandé à voir un supérieur, qui m'a relu le document, et a conclu lui aussi qu'ils pouvaient me forcer. A nouveau, plusieurs policiers ont enfilé leurs gants et l'un deux a déclaré qu'il se ferait un plaisir de forcer un petit gauchiste, quitte à lui casser des doigts. Ils sont venus vers moi et j'ai alors sorti mes mains en disant que c'était bon, qu'ils prennent ces foutues empreintes. »

G. ajoute: « Ce qui manifeste aussi la confusion totale avec laquelle les arrestations ont été menées, c'est le fait que tous-tes, qu'ils aient, selon la police, fait l'objet d'arrestations administratives ou judiciaires, ont malgré tout dû donner leurs empreintes. Alors que selon les policiers eux-mêmes, ce dispositif relève uniquement de l'arrestation judiciaire. »

Par ailleurs, à différents moments, des injures ont été proférées par les policiers, et notamment des injures à caractère raciste. « Au fur et à mesure qu'on leur donnait nos arguments, le ton est monté. Ils tentaient par tous les moyens de nous relier aux Indignés, alors que nous avons tous nié un quelconque lien avec le camp, et à partir de là, ils ont aussi parlé des sans-papiers, avec un racisme manifeste. »

Lorsqu'on lit le vade-mecum d'une arrestation policière dans le Magazine Fédéral de la police, les recommandations sont pourtant bien différentes.

« Nous rectifierons »

Mais pas besoin d'être activiste pour faire l'objet des dysfonctionnements policiers. Dans ce cas-ci comme dans celui de Michel Antaki, « sorteurs » et policiers se sont donné le change... avec des conséquences beaucoup plus graves, hélas. La principale victime est un avocat d'affaires de 28 ans. Il nous a contactés après l'incident à MédiaRives. Les coups lui ont été portés par les sorteurs d'un café, puis par des policiers. Il ne saura qu'après un an de rééducation s'il récupérera intégralement l'usage de son bras droit, dans lequel seize vis ont dû être placées

Il fêtait en famille les 74 ans de son père dans le Carré, en novembre dernier. Il a déposé plainte contre X dans les mains du juge Kerkhofs pour coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité et pour non assistance à personne en danger...

La soirée était organisée entre le père, professeur à l'ULg, la mère médecin, le frère aîné avocat, et le petit frère ingénieur. Après le restaurant, la famille retrouve des amis dans un café branché. Jusqu'à l'anicroche : le cadet a un différend verbal avec la serveuse à propos d'une commande. Le sorteur intervient, le prend par le col. Mais l'aîné avocat s'est interposé. En guise de réponse, quatre sorteurs l'ont attrapé par le cou et les pieds, puis jeté du premier étage dans l'escalier. Les deux jeunes se retrouvent sur la rue, les sorteurs aussi. La police arrive : « Quand je les ai vus, je me suis dit "on est sauvés" », confiait la maman à un journaliste du Soir (1)

Sur l'incident, les propos de Christian Beupère, chef de corps, sont édifiants (2) : « Les policiers sont rodés et jugent sur place, au moment des faits, avec l'excitation de chacun. Si l'enquête révèle des comportements inadéquats, nous rectifierons. »

L'avocat, lui, est clair : « Je veux dénoncer la complicité entre sorteurs et policiers. Mais surtout le fait que les premiers n'ont pas le droit d'utiliser la force, et que les seconds ne peuvent l'utiliser que de manière proportionnée et raisonnée. J'ai eu l'impression que je n'étais pas en Belgique. »

D'autres arrestations troublantes ont eu lieu le 21 juillet dernier. De nombreux témoignages se trouvent sur le web et dans la presse. (3)

Comme dirait l'autre : « Mais que fait la police ? »
N.R.